

# Service de Sécurité incendie Les Cèdres

1060 Chemin du Fleuve, Les Cèdres, (Québec) J7T 1A1  
Téléphone : 450-452-4651 ext. 31 Télécopieur : 450-452-4605  
incendie@ville.lescedres.qc.ca



## Demande Permis de brûlage

Adresse du permis de brûlage :

## Identification du demandeur

Nom :  
Adresse : Ville : Les Cèdres  
Tel. : Cel. :  
Fax. : Email :

Demande débutant le :

Demande terminant le :

jour	mois	année	heure		jour	mois	année	heure

Raison du brûlage :

Commentaire :

Brûlage seulement de branches d'arbre, souches, aucuns déchets et aucunes matières plastique.

Seulement quand les vents seront favorables et non nuisible pour les citoyens

## Condition d'émission pour permis de brûlage

Toute personne peut obtenir un permis de brûlage sur le territoire de la Municipalité, si elle satisfait aux conditions suivantes ;

- ✓ La fumée n'incommoder pas les voisins
- ✓ Le feu doit demeurer sous surveillance continue par une personne adulte (18 et +)
- ✓ Des équipements appropriés doivent être rapidement accessibles pour le contrôle de l'extinction du feu
- ✓ Un périmètre de sécurité d'au moins 15 mètres (+/- 50 pieds) de toute construction ou bâtiment doit être prévu pour éliminer le risque de propagation.
- ✓ **Le FEU ne doit pas dépasser une hauteur de 2.5 mètres (+/- 6 pieds) et un seul amas à la fois.**
- ✓ Le citoyen doit aménager et conserver un coupe-feu entre la forêt et les matières destinées au brûlage en enlevant de la surface toute matière combustible sur une distance d'au moins cinq fois la hauteur des amas de bois.
- ✓ **Les conditions des vents doivent être propices afin d'éviter la propagation du feu par les tisons et étincelles**

✓ Les matériaux permis de brûler consistent en des branches d'arbres et des pièces de bois non traité

- ✓ **Tout demandeur de permis de brûlage est responsable de l'incendie qu'il initié jusqu'à l'extinction complète.**
- ✓ Doit respecter les conditions et vérifier la direction du vent avant la mise à feu.
- ✓ Petit amas seulement et doit être éteint après 17 :00 chaque jours.
- ✓ **Advenant que le service de sécurité incendie se déplace après 17 :00 OU pour non-conformité du permis de brûlage, la municipalité se réserve le droit d'appliquer des amendes selon les règlements en vigueur.**
- ✓ Nous vous demandons de respecter les règlements en vigueur ainsi que les conditions d'émissions pour permis de brûlage.

Vous devez appeler au **450-452-4651 ext 31** avant de faire la mise à feu en indiquant :

- Endroit
- Heure
- Responsable sur place

Advenant le cas du non respect de ces instructions, le permis sera révoqué immédiatement.

S.v.p. retourner par fax au 450-452-4605

X \_\_\_\_\_ prénom : \_\_\_\_\_ nom : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur